



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Direction départementale
des Territoires
Service de l'agriculture et du
développement rural
Secrétariat de la CDPENAF

Affaire suivie par : Dorine NOUALLET
téléphone : 01 60 56 70 97
télécopie : 01 60 56 71 01
ddt-cdpnaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 7 juillet 2017

Madame le Maire,

Le projet de révision du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune a été arrêté le 31 janvier 2017.

Par courrier réceptionné le 29 mai 2017, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) au titre de l'article L153-16 du Code de l'Urbanisme pour la réduction des espaces agricoles, naturels et forestiers.

La commission s'est réunie le jeudi 6 juillet 2017 pour examiner ce projet, que vous avez présenté accompagnée de votre première adjointe Madame Martine LE FLOCH et de Monsieur Guillaume GRAVELEAU représentant le bureau d'études CDHU.

Après avoir présenté la commune et le projet, vous avez pu répondre aux points soulevés par les membres de la commission et apporter des éclairages sur la justification de ce projet.

La commission a rendu un avis favorable sur votre projet de PLU, au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Elle assortit son avis des recommandations suivantes :

- reclasser en un secteur UJ spécifique, les zones NJ correspondant à des fonds de jardins.
- reclasser la zone N au nord du bourg en zone U en cohérence avec l'urbanisation du secteur.

Conformément à l'article R153-8 du code de l'urbanisme, cet avis est impérativement à joindre au dossier d'enquête publique.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Madame Helen HENDERSON
Mairie
2, rue de la Grange aux Dîmes
77760 NANTEAU SUR ESSONNE

Le Directeur Départemental des Territoires
de Seine-et-Marne

Yves SCHENFEIGEL